

**Au Collège communal  
Administration communale  
Place communale 312  
6637 FAUVILLERS**

**Objet : FAUVILLERS – Schéma de développement communal – Entrée en  
vigueur**

Madame, Monsieur,

En date du 19 août 2019, vos services me transmettaient une copie du certificat d'affichage relatif à la publication de la décision d'adoption définitive de votre schéma de structure communal approuvée par le Ministre Carlo Di Antonio.

Conformément aux articles L1133-1 et L1133-2 du Code de la Démocratie locale, votre schéma de structure communal devenu schéma de développement communal est d'application au cinquième jour qui suit le jour de publication, soit à partir du 30 juin 2019.

Je me charge d'en informer Monsieur Desquesnes, Fonctionnaire délégué.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur a.i.

  
Benoît GERVASONI:

Chef de service : Benoît GERVASONI – Directeur a.i. – [Benoit.gervasoni@spw.wallonie.be](mailto:Benoit.gervasoni@spw.wallonie.be)  
Chef du Département : Michel DACHELET, Inspecteur général.



**CONTACT**

Département de  
l'Aménagement du territoire et  
de l'Urbanisme  
Direction de l'Aménagement  
local  
Rue des Brigades d'Irlande 1,  
B - 5100 NAMUR  
Tél. : + 32 (0)81 33 21 11  
Fax : +32 (0)81 33 22 85

**VOTRE GESTIONNAIRE**

Anne DAUBECHIES  
Tél. : 081 33 25 68  
[anne.daubechies@spw.wallonie.be](mailto:anne.daubechies@spw.wallonie.be)

**VOTRE DEMANDE**

Numéro :  
Nos références :  
DATU/DAL/BG/SSC/Fauvillers  
Commentaires éventuels...

Pour toute réclamation quant au fonctionnement du SPW, le Médiateur est aussi à votre service :  
[www.le-mediateur.be](http://www.le-mediateur.be).

## **PUBLICATION**

Le Bourgmestre,

Conformément à l'article L1133-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

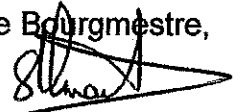
Vu la décision du conseil communal, en date du 6 novembre 2018 par laquelle a été adopté définitivement un schéma de structure communal ;

Porte à la connaissance de la population que la délibération du 6 novembre 2018 n'a pas été annulée par le Ministre Di Antonio et que le schéma de structure communal peut être consulté au bureau communal tous les jours ouvrables de 9 heures à 12 heures.

Le schéma ci-avant entrera en vigueur 5 jours après la date de sa publication.

Fauvillers, le 25 juin 2019

Le Bourgmestre,



N. STILMANT